Société Générale SCF
Société Anonyme au capital de 150.000.000 euros
Siège social : 17 cours Valmy - 92800 PUTEAUX
479 755 480 RCS NANTERRE

Rapport de la qualité des actifs financés et, respectivement, à leur encours d'obligations foncières au 30 septembre 2026

(Instruction n° 2022-I-04 relative à la publication par les sociétés de crédit foncier et les sociétés de financement de l'habitat d'informations relatives à la qualité des actifs financés et, respectivement, à leur encours d'obligations foncières et de financement de l'habitat)

Introduction

Société Générale SCF (SG SCF) est une filiale détenue à 100% par le Groupe Société Générale dont l'objet est de refinancer un portefeuille de prêts ou d'expositions sur le secteur public et sur les collectivités territoriales octroyés par le Groupe au moyen de l'émission d'obligations sécurisées notées Aaa par l'agence de notation Moody's France S.A.S (Moody's).

La structure de bilan simplifié de SG SCF peut être résumée comme suit :
- au passif figurent des Obligations Foncières (dits passifs privilégiés),
- à l'actif figurent les prêts collatéralisés octroyés par SG SCF à Société Générale.

Le portefeuille de prêts est apporté en garantie à SG SCF, en contrepartie de prêts collatéralisés octroyés par SG SCF à Société Générale, et apparaît donc au hors bilan de SG SCF.

I. Prêts garantis

NEANT

II. Expositions sur des personnes publiques

Pays et Nature d'exposition (en milliers d'euros)	Prêts Encours au 30/09/2026	Provisions au 30/09/2026	Dont encours des créances douteuses au 30/09/2026
France			
Communes et Groupements de Communes	5 977 144		
Expositions garanties par Agences de credit export	2 752 005		
Departements	2 707 772		
Regions	1 609 656		
Universites, syndicats (transport, gestion des eaux)	1 155 004		
Etablissements de Sante	749 886		
Souverain	549 127		
Autres	226 481		
Corée du Sud			
Expositions garanties par Agences de credit export	2 244 402		
Pologne			
Expositions garanties par Souverain	124 519		
Royaume-Uni			
Expositions garanties par Agences de credit export	1 140 522		
Institution supranationale			
Expositions garanties par Supranational MIGA	651 316		
Expositions garanties par Supranational AfDB	159 622		
Expositions garanties par Supranational AIIB	49 317		
Qatar			
Souverain	333 880		
Danemark			
Expositions garanties par Agences de credit export	418 527		
Belgique			
Expositions garanties par Agences de credit export	225 044		
Expositions garanties par Regions	13 500		
Espagne			
Expositions garanties par Agences de credit export	290 919		
Finlande			
Expositions garanties par Agences de credit export	63 308		
Italie			
Expositions garanties par Agences de credit export	46 225		
Allemagne			
Expositions garanties par Agences de credit export	287 339		
Pays-Bas			
Expositions garanties par Agences de credit export	94 570		
États-Unis d'Amérique			
Expositions garanties par Agences de credit export	18 006		
Autriche			
Expositions garanties par Agences de credit export	1 551		
Total	**21 889 644**		

Dont expositions se rapportant à des contrats mentionnés au premier alinéa de l'article L. 6148-4 du code de la santé publique (en milliers d'euros)	Prêts Encours au 30/09/2026	Provisions au 30/09/2026	Dont encours des créances douteuses au 30/09/2026
France:			
Etablissements de Santé	59 861		

Durée résiduelle (arrondie au nombre d'années entier le plus proche)	Prêts Encours au 30/09/2026	Prêts Nombres au 30/09/2026
0	209 351	199
1	229 014	274
2	643 647	284
3	784 561	338
4	605 501	213
5	592 309	183
6	774 087	148
7	2 098 652	189
8	1 897 844	383
9	1 088 244	250
10	1 288 396	221
11	1 081 400	233
12	996 020	195
13	1 953 976	256
14	1 064 720	156
15	741 292	101
16	799 360	79
17	1 334 882	92
18	868 177	103
19	1 008 842	117
20	368 365	41
21	190 926	21
22	229 005	20
23	451 765	35
24	358 192	36
25	51 040	8
26	21 332	3
27	22 058	3
28	80 350	4
29	36 934	6
30	19 400	2
Total	**21 889 644**	**4 193**

Par ailleurs, Société Générale SCF dispose d'expositions sur des entités du secteur public sous la forme de comptes ouverts dans les livres de la Banque de France, pour un montant non significatif au regard de son bilan. Ce montant s'élève à 16,53 K€ au 30 septembre 2026.

III. Autres expositions

A. Titres, expositions et dépôts dont sont débiteurs des établissements de crédit ou des entreprises d'investissement bénéficiant du premier, second ou troisième échelon de qualité de crédit établi par un organisme externe d'évaluation de crédit reconnu par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution en application des dispositions de l'article L. 511-44 du Code monétaire et financier ou garanties par des établissements de crédit ou entreprises d'investissement du même échelon de qualité de crédit.

Pays (en milliers d'euros)	Titres au 30/09/2026	Expositions au 30/09/2026	Dépôts au 30/09/2026	Notations externes S&P/Moody's/Fitch	Echelon de Qualité de Crédit
France					
Société Générale SA			273 207	A-1/P-1/F1	2ème
Total			**273 207**		

Durée résiduelle arrondie au nombre d'années entier le plus proche (en milliers d'euros)	Titres au 30/09/2026	Expositions au 30/09/2026	Dépôts au 30/09/2026
Disponible			9 207
< 1 an			264 000
Total			**273 207**

B. Créances d'une durée résiduelle inférieure à 100 jours et des instruments financiers à terme sur des établissements de crédit ou entreprises d'investissement établis dans un État membre de l'Union européenne ou partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen lorsqu'elles bénéficient du troisième meilleur échelon de qualité de crédit établi par un organisme externe d'évaluation de crédit reconnu par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution en application des dispositions de l'article L. 511-44 du Code monétaire et financier ou garanties par des établissements de crédit ou entreprises d'investissement du même échelon de qualité de crédit ;

NEANT

C. Titres, sommes et valeurs reçus en garantie des opérations de couverture mentionnés à l'article L. 513-10 du code monétaire et financier (non pris en compte dans la limite définie à l'article R. 515-7) :

NEANT

IV. Remboursements anticipés

Pays et Nature d'exposition (en milliers d'euros)	Montant des RA enregistrés au cours du trimestre	Moyenne des encours en fin de mois	Taux de RA au cours du troisième trimestre annualisé (en %)
France			
Communes et Groupements de Communes	17 891	6 030 203	1,19%
Departements	0	2 728 561	0,00%
Expositions garanties par Agences de credit export	0	2 679 354	0,00%
Regions	0	1 615 057	0,00%
Universites, syndicats (transport, gestion des eaux)	0	1 161 865	0,00%
Etablissements de Sante	0	755 645	0,00%
Souverain	0	550 760	0,00%
Autres	0	228 355	0,00%
Corée du Sud			
Expositions garanties par Agences de credit export	0	1 923 413	0,00%
Royaume-Uni			
Expositions garanties par Agences de credit export	23 005	1 136 820	8,09%
Institution supranationale			
Expositions garanties par Supranational MIGA	0	585 485	0,00%
Expositions garanties par Supranational AfDB	0	107 541	0,00%
Expositions garanties par Supranational AIIB	0	49 317	0,00%
Danemark			
Expositions garanties par Agences de credit export	0	418 008	0,00%
Qatar			
Souverain	0	333 880	0,00%
Espagne			
Expositions garanties par Agences de credit export	0	293 247	0,00%
Allemagne			
Expositions garanties par Agences de credit export	10 165	288 543	14,09%
Belgique			
Expositions garanties par Agences de credit export	0	229 889	0,00%
Expositions garanties par Regions	0	13 500	0,00%
Pologne			
Expositions garanties par Souverain	0	124 519	0,00%
Pays-Bas			
Expositions garanties par Agences de credit export	0	94 570	0,00%
Finlande			
Expositions garanties par Agences de credit export	0	64 587	0,00%
États-Unis d'Amérique			
Expositions garanties par Agences de credit export	0	18 006	0,00%
Italie			
Expositions garanties par Agences de credit export	0	15 408	0,00%
Autriche			
Expositions garanties par Agences de credit export	0	1 551	0,00%
Total	**51 061**	**21 448 086**	**0,95%**

V. Liste des numéros internationaux d'identification des titres

La liste des codes ISIN des émissions en vie se trouve au chapitre VIII sur la structure des échéances.

VI. Expositions aux risques de marché, de crédit et de liquidité

En vision sociale, les risques auxquels Société Générale SCF est exposé restent très limités puisqu'au bilan, face aux émissions d'obligations foncières inscrites au passif figurent des prêts sécurisés avec Société Générale qui reproduisent exactement les mêmes conditions de montant, et de maturité que celles des émissions.
Nonobstant cela, les risques structurels de Société Générale SCF restent couverts par les dispositifs du groupe Société Générale dont les principes et les normes sont appliqués.

En vision par transparence, c'est-à-dire en cas de défaut de la Société Générale, l'exposition porterait sur les actifs remis en garantie qui remonteraient à l'actif du bilan de Société Générale SCF. Les risques de taux d'intérêt, de crédit, de liquidité et de change sont ici suivis et couverts par le respect des ratios réglementaires et des engagements contractuels requis par les agences de notation.

1. Risque de marché

Concernant le risque de marché, SG SCF n'a pas vocation à supporter de risque de marché et n'y est donc pas exposé.

2. Le risque de change

En matière de risque de change, Société Générale SCF a éliminé le risque de change par la mise en place de swaps financiers de couverture euros/dollars. De ce fait, Société Générale SCF n'est pas exposée au risque de change sur ses émissions et respecte donc la limite de + 0,02 millions d'euros. Il est à noter qu'il n'y a plus d'émissions en US dollars en vie au 30 septembre 2026, la dernière ayant été remboursée en mai 2019.

Le risque de change peut également être apprécié en transparence, en prenant en compte le portefeuille de couverture qui est principalement composé de créances libellées en euros et en US dollars. Au 30 septembre 2026, les créances libellées en euros représentent 89,05% du portefeuille, contre 10,43% pour celles en US dollars et 0,52% pour celles libellées en livres sterling.

Afin de se prémunir contre ce risque de change, Société Générale SCF a pris l'engagement de mettre en place des swaps de couverture de taux d'intérêt et de change sur le portefeuille de couverture avec une contrepartie de swap éligible et ce sous réserve de la dégradation de la notation de Société Générale en dessous d'un certain seuil imposé par les agences de notations.
Il est également prévu qu'en cas de mise en place du contrat de couverture mentionné au paragraphe précédent, alors que Société Générale SCF continue à recevoir les paiements au titre des prêts octroyés à Société Générale et non pas au titre des créances éligibles, Société Générale SCF devra conclure des contrats de couverture avec Société Générale afin de neutraliser les effets des contrats de couverture conclus.

3. Le risque de crédit

Société Générale SCF porte un risque de crédit direct sur Société Générale qui est son unique débiteur au titre des prêts qu'elle lui consent. Ce risque de crédit est toutefois couvert par :

- L'apport en garantie d'un portefeuille de créances qui répondent aux critères d'éligibilité réglementaires ;
- L'application d'un niveau de couverture minimum requis par la réglementation à 105%, revu et certifié par le contrôleur spécifique trimestriellement ;

- L'application du taux de surdimensionnement exigé par l'agence de notations Moody's et revu trimestriellement.

Il existe également un risque de crédit par transparence sur le portefeuille d'actifs remis en garantie. Le portefeuille d'actifs étant constitué exclusivement d'expositions sur le secteur public, dont la grande majorité a une notation minimum de AA-, celui-ci présente un taux insignifiant de défaut observé proche de 0%.

4. Risque de taux d'intérêt

En matière de risque de taux, Société Générale SCF applique les principes et les normes de gestion définis par le Groupe Société Générale.

Par ailleurs, Société Générale SCF se conforme à une politique stricte d'immunisation. Les émissions sont systématiquement adossées en taux avec le prêt sécurisé, au besoin, au moyen de **swaps de micro-couverture** (taux fixe contre Euribor 3M, taux structuré contre Euribor 3M).

Répartition des encours de swaps (notionnels) au 30 septembre 2026 :

(En milliers d'euros)	Total des notionnels au 30/09/2026	Groupe Société Générale (En %)	Contrepartie externe (En %)
Taux structuré contre EURIBOR 3 MOIS			
Micro couverture sur obligations foncières	150 000	100%	0%
Taux fixe contre EURIBOR 3 MOIS			
Micro couverture sur obligations foncières	150 000	100%	0%
Total	**300 000**	**100%**	**0%**

Un jeu de limites, fixé par le Comité Financier du Groupe, encadre la variation de la sensibilité de la valeur actuelle nette financière du bilan, définie comme la différence entre un calcul en scénario central et un scénario choqué obtenu en appliquant des chocs de taux déterminés.
L'analyse du risque structurel de taux repose principalement sur quatre scénarios distincts : la variation des taux de -10 bps, de +10 bps, un scénario de stress à la baisse (-100 bps) et un scénario de stress à la hausse (+100 bps).

Sensibilités de la position de taux (en millions d'euros) :

30-sept-26					
Entité	**Scénarios**	**Devises**	**Maturités**	**Sensi**	**Limite**
SG SCF	+10bps	AGGREGATE	Global	0,000	-0,050
		EURO	Short-term	**-0,009**	**-0,050**
			Mid-term	-0,075	-0,025
			Long-term	0,064	-0,025
			Global	**-0,020**	**-0,100**
	+100bps	AGREGATE	Global	0,000	-0,500
		EURO		**-0,227**	**-1,000**
	-10bps	AGGREGATE	Global	0,000	-0,050
		EURO	Short-term	**0,009**	**-0,050**
			Mid-term	0,075	-0,025
			Long-term	-0,064	-0,025
			Global	**0,020**	**-0,100**
	-100bps	AGGREGATE	Global	0,000	-0,500
		EURO		**0,169**	**-1,000**

Au 30 septembre 2026, des dépassements techniques de limites sont constatés sur plusieurs scénarios et maturités. Ceux-ci ne traduisent pas une augmentation du risque de taux de SG SCF, mais résultent de l'évolution de la méthodologie de calcul des sensibilités, désormais plus exhaustive. Cette évolution rend les limites historiques, établies à des niveaux particulièrement conservateurs, inadaptées au nouveau cadre méthodologique. Ces limites feront l'objet d'un recalibrage lors de l'arrêté du 31 décembre 2026.

Ces résultats sont revus par le Comité Risques Structurels de taux et de change au niveau Groupe à fréquence trimestrielle et lors des Comités des risques propres à Société Générale SCF.

Par ailleurs, la sensibilité au risque de taux par transparence (entre les intérêts perçus sur les actifs reçus et les intérêts payés sur les obligations émises) fait l'objet d'un pilotage rapproché avec la mise en place du suivi de la marge d'intérêt présentée et revue lors des Comités des risques propres à Société Générale SCF.

5. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est mesuré à l'aide de « gaps » sur la base de situations « Actif-Passif » à production arrêtée pour reporter les « gaps » de liquidité au Groupe Société Générale.
Un jeu de limites a été fixé par le Comité Financier du Groupe, sur le gap de liquidité statique par palier : mensuel jusqu'à 3 mois, trimestriel jusqu'à 12 mois, semestriel jusqu'à 2 ans puis annuel jusqu'à 10 ans. Les limites s'établissent selon le tableau suivant :

		EACH*	EUR
M EUR	TIME BUCKET	LIMITE	LIMITE
VALEUR MIN	≤3M	0	-5
	4M-9M	0	-5
	10M-5Y	0	-5
	5Y-10Y	0	-5
VALEUR MAX	≤3M	0,02	450
	4M-9M	0,02	25
	10M-5Y	0,02	25
	5Y-10Y	0,02	25

* Vision par devise

Les gaps de liquidité sont calculés mensuellement et revus par le département de la Trésorerie du groupe de Société Générale et sont par ailleurs présentés et revus lors des Comités de risques propres à Société Générale SCF.

Au 30 septembre 2026, aucune limite n'a été dépassée compte tenu de l'adossement en maturité de l'actif et du passif de Société Générale SCF.

En vision par transparence, un pilotage du risque de liquidité est fait à travers les états réglementaires produits trimestriellement, à savoir :
- La couverture des besoins de trésorerie sur une période de 180 jours ;
- Le plan annuel de couverture des ressources privilégiées ;
- Ecart de durée de vie moyenne entre actifs et passifs.

En complément du pilotage, une couverture des risques est également assurée par des mécanismes de protection tels que l'émission d'Obligations foncières au format « Soft Bullet* »

et la mise en place d'une réserve de liquidité par Société Générale afin de couvrir les échéances d'obligations foncières ne bénéficiant pas de la possibilité d'extension de maturité d'un an.

*Format permettant la possibilité d'extension de maturité d'un an des obligations émises dans les conditions fixées par les dispositions légales et réglementaires et précisées dans la documentation contractuelle de l'émetteur.

VII. Couverture du besoin de liquidité

Les flux de trésorerie positifs sont évalués par transparence et correspondent aux flux liés aux encaissements en principal et intérêts des échéances des prêts reçus en garantie.
Les flux de trésorerie négatifs correspondent aux flux nets après application des instruments financiers de couverture liés aux décaissements de principal et intérêts des échéances des Obligations Foncières émises.

A une date de tombée, une compensation des flux est effectuée, permettant de déterminer un solde pour la journée. Une position de liquidité est calculée tous les jours en additionnant le solde de la journée avec le solde des périodes précédentes.

Conformément aux dispositions de l'Annexe 5 à l'instruction 2022-I-03 relative aux éléments de calcul de la couverture des besoins de trésorerie mentionnée à l'article R. 513-7 du Code monétaire et financier, les calculs prennent en compte le taux de remboursements anticipés déclaré dans le rapport mentionné au deuxième alinéa de l'article 13 du règlement CRBF n°99-10 arrêté au 30 septembre 2026 soit 0,96%.

Concernant les entrées de trésorerie sur la période de 180 jours à partir du 30 septembre 2026, le total s'élève à 1 507,77 millions d'euros après application d'un taux de remboursement anticipé de 0,96%. Ce total se répartit en 1 218,71 millions d'euros de principal et 289,06 millions d'euros d'intérêts.

Concernant les sorties de trésorerie sur la période de 180 jours à partir du 30 septembre 2026, le total s'élève à 291,17 millions d'euros.

Sur la période de 180 jours à partir du 30 septembre 2026, la position de liquidité minimale sur 180 jours est positive. Elle s'élève à 21,45 millions d'euros et correspond au solde du premier jour du semestre.

VIII. Structure des échéances

Une présentation de l'ensemble des obligations foncières avec leur structure d'échéance dans le tableau ci-dessous :

Type de maturité	Série	Isin	Catégorie	Date de règlement	Date de maturité	Date de maturité étendue	Encours en EUR
HARD BULLET*	0	RCB01	Private Placement	07/05/2009	07/05/2029	NA	150 000 000
	33	FR0011280262	Private Placement	09/07/2012	09/07/2032	NA	150 000 000
	37	FR0011993765	Retained	25/06/2014	25/06/2028	NA	300 000 000
SOFT BULLET**	38	FR0012881878	Private Placement	05/08/2015	05/08/2033	05/08/2034	500 000 000
	39	FR0013121381	Retained	22/02/2016	22/02/2028	22/02/2029	50 000 000
	42	FR0013269552	Retained	21/07/2017	21/07/2027	21/07/2028	1 000 000 000
	44	FR0013487279	Retained	25/02/2020	26/02/2029	26/02/2030	750 000 000
	45	FR0013487287	Retained	25/02/2020	25/02/2030	25/02/2031	750 000 000
	46	FR0013487329	Retained	25/02/2020	25/02/2031	25/02/2032	500 000 000
	49	FR0013526431	Retained	28/07/2020	28/07/2032	28/07/2033	500 000 000
	53	FR0014004RB8	Retained	27/07/2021	27/07/2028	27/07/2029	750 000 000
	55	FR0014008GR8	Retained	18/02/2022	18/02/2035	18/02/2036	1 250 000 000
	56	FR001400EPK8	Retained	20/12/2022	20/06/2034	20/06/2035	500 000 000
	57	FR001400MP84	Retained	15/12/2023	15/12/2028	15/12/2029	1 000 000 000
	58	FR001400UQV9	Retained	20/12/2024	20/12/2027	20/12/2028	1 000 000 000
	59	FR001400UR17	Retained	20/12/2024	20/12/2036	20/12/2037	1 000 000 000
	60	FR0014011IM9	Retained	25/07/2025	25/07/2031	25/07/2032	1 000 000 000
	61	FR0014011IL1	Retained	25/07/2025	25/07/2033	25/07/2034	1 000 000 000
	62	FR00140151E4	Retained	19/12/2025	19/12/2030	19/12/2031	1 000 000 000
	63	FR0014015186	Retained	19/12/2025	18/12/2037	18/12/2038	500 000 000
	64	FR0014015178	Retained	19/12/2025	17/12/2038	17/12/2039	1 000 000 000
	65	FR00140192D0	Retained	15/06/2026	15/06/2029	15/06/2030	500 000 000
	66	FR00140192E8	Retained	15/06/2026	15/06/2032	15/06/2033	500 000 000
	67	FR0014019XQ2	Retained	21/07/2026	21/07/2032	21/07/2033	1 000 000 000
	68	FR0014019XR0	Retained	21/07/2026	21/07/2034	21/07/2035	1 000 000 000

*La maturité n'est pas prorogeable

**La maturité est prorogeable

Au 30 septembre 2026, le recours à la prorogation de la maturité des émissions en vie n'a pas été activée.

A noter que pour les émissions émises avant le 8 juillet 2022, la prorogation est activée dans le cas de non-paiement de l'émission à sa date de maturité initiale.

Les conditions d'extension de maturité des obligations foncières émises à partir du 8 juillet 2022 sont fixées conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables (article R.513-8-1 du Code monétaire et financier) et précisées dans la documentation contractuelle de l'émetteur.
Par ailleurs, en cas d'extension de maturité, aucun impact sur les caractéristiques financières des obligations n'est à prévoir.

IX. Niveau de couverture des ressources privilégiées

Le ratio de couverture correspond au quotient du total des éléments d'actifs financés qui, le cas échéant après pondération, sont inscrits au bilan de la société de crédit foncier ou de la société de financement de l'habitat ou reçus en garantie en application des articles L.211-36 à L. 211-40, L. 313-23 à L. 313-35 et L. 313-42 à L. 313-49 du Code monétaire et financier par le total des ressources bénéficiant du privilège défini à l'article L. 513-11 du Code monétaire et financier (ressources dites privilégiées) et par les coûts prévus de maintenance et de gestion.

Il doit être au moins égal à 105% en application de l'article R. 513-8 du Code monétaire et financier.

Le niveau non audité par le contrôleur spécifique au 30 septembre 2026 est de 123,55%.

Le 9 novembre 2026